

ARRETE N°2025-ARS-416

Fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Mayotte

Le Préfet de Mayotte
Délégué du gouvernement
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination du préfet de Mayotte M. François-Xavier BIEUVILLE ;

Vu le décret du 14 novembre 2024 portant nomination de Monsieur M. Daniel FERMON en qualité de sous-préfet , secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;



Vu le décret le décret du 26 juin 2024 portant nomination de M. Sergio ALBARELLO en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visées par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté n°2024-SG-1008 du 02 décembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Daniel FERMON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;

Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Mayotte en date du 16 juillet 2025;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Mayotte ;

ARRETE

Article 1er : sont agréés en qualité de médecins généralistes et spécialistes, pour une durée de trois ans à compter de la date de publication au registre des actes administratifs de la préfecture de Mayotte, les médecins généralistes mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté et les médecins spécialistes mentionnés à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 2 : l'arrêté n° 2025-12-ARS fixant la liste des médecins agréés du département de Mayotte est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Mayotte dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci aux intéressés et de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Préfet et le directeur de l'ARS de Mayotte sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et sur le site internet de l'agence régionale de santé de Mayotte.

Fait à Dzaoudzi, le 08 août 2025

Le préfet,
Délégué du gouvernement

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général

Daniel FERMON



**ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2025-ARS-416 FIXANT LA LISTE DES MEDECINS
GENERALISTES AGREES POUR LE DEPARTEMENT DE MAYOTTE**

Bandrélé

Docteur BRET Jocelyn rue du Collège 06 39 27 76 56

Bandraboua

Docteur PABINGUI Raymond 11, rue Réa 06 39 69 34 47

Docteur COMBO YACOUT Habil centre hospitalier de Mayotte, centre de soins Nord 02 69 61 80 00

Docteur DAVY Roland : 250 RUE ZALIA SAID 97630 Mtsamboro 02 69 60 01 86

Bouéni

Docteur DUMEZ Jessica 13, rue de la paix 02 69 60 98 61

Chirongui

Docteur ROUSSIN Jean Marc route Nationale M'Ramadoudou 02 69 62 55 55

Combani

Docteur RASIDIMANANA Eddie ; rue de l'école primaire 02 69 61 77 38

Dembéni

Docteur CHEVRES Luc carrefour de tsararano 02 69 62 25 25

Docteur PINEL Clarisse 11, rue Foundi Soilihi 02 69 61 62 90

Dzaoudzi Labattoir

Docteur POCHET Mathieu 38, rue de commerce 02 69 51 23 53

Docteur PRIME Beya 2, rue de l'Hôtel de Ville 06 14 38 76 17

Koungou

Docteur ACCOT Frédéric 1, rue Kalimi 02 69 64 16 64

Mamoudzou

Docteur CHEVALIER Jacques 5, rue de l'hopital résidence Barakani 02 69 61 02 43

Docteur DUCASTEL Albert jardin créole 02 69 61 74 40

Docteur JAOUADI Mohamed-Sophian rue Omar Bastoi 02 69 66 45 31

Docteur M'LAMALY Ali Immeuble Ylang 02 69 61 02 03

Docteur SIDI ALY Souleymane 35, route départementale 3 02 69 60 53 78

Docteur LAHIMASY Hangy 1987, route nationale 2 06 39 27 97 77

Docteur COMBO YACOUT Abdoul Djabar centre hospitalier de Mayotte centre de soins référent Jacaranda rue de l'hôpital 02 69 61 80 00

Docteur EUTROPE Martine 2 boulevard Halidi Sélémani 02 69 66 29 16

Mtsamboro

Docteur DAVY Roland 250, rue Zalia Saïd 02 69 60 01 86

Ouangani

Docteur MOHAMADI Elhad 28, rue école Barakani Ouangani 02 69 61 65 14

Pamandzi

Docteur AHMED ABDOU Mohamed 18, rue Mhogoni 02 69 66 37 34

Docteur DUCASTEL Albert 56, route nationale 02 69 61 74 40

Sada

Docteur PRAUD Anne-Claire 96, rue Younoussa BAMANA

06 39 00 11 18

Tsingoni

Docteur RASIDIMANANA Eddie maison médicale du Centre

02 69 61 77 38

**ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2025-ARS-476 FIXANT LA LISTE DES MEDECINS
SPECIALISTES AGREES POUR LE DEPARTEMENT DE MAYOTTE**

Cardiologue :

Docteur RABENIRINA Feno 28, rue de l'école Barakani 97670 Ouangani 02 69 61 65 14

Chirurgien orthopédique :

Docteur ZAVOIANU Sorin 28, rue de l'école Barakani 97670 Ouangani 02 69 61 65 14

Gynécologue :

Docteur CHEBIL Asma 2, boulevard Halidi Sélémani 97600 Mamoudzou 02 69 61 67 49

Docteur ABDOU Madi centre hospitalier de Mayotte 02 69 61 86 96

Néonatalogie :

Docteur KARIMOVA Saodat centre hospitalier de Mayotte 02 69 61 86 96

Pneumologue :

Docteur KAMA Raoul 48b, résidence jardin créole 97600 Mamoudzou

Psychiatre :

Docteur BAHRI Kaouthare 51, résidence Canopia Les Hauts Vallons Majikavo 97600 Koungou
0639024060

Radiologue :

Docteur PELOURDEAU Thierry centre hospitalier de Mayotte 02 69 61 86 96

Infectiologue :

Docteur DIALLO Abdoulahy centre hospitalier de Mayotte 06 39 69 03 87